

6. Monter une épicerie sociale

1. Contexte et description

Les épiceries sociales se définissent comme des magasins ouverts aux personnes en situation de précarité où ces dernières peuvent accéder à des produits alimentaires ou sanitaires de qualité qu'elles peuvent acheter à un prix inférieur à celui du marché¹¹. Ce sont aussi des lieux conviviaux, de rencontres, d'écoute et d'échanges.

L'accès aux épiceries sociales est limité dans le temps (entre trois et six mois) et à des horaires précis (deux à quatre demi-journées par semaine). L'autorisation d'accès à l'épicerie sociale est établie principalement par le CPAS.

Les bénéficiaires sont envoyés par les services sociaux de la ville ou par des associations partenaires, lorsqu'ils se retrouvent dans des situations de surendettement momentané, de rupture familiale ou de perte d'emploi. Chacun est accueilli individuellement afin de lui expliquer le fonctionnement de l'épicerie. La coordinatrice ou le bénévole formé à cet effet, prendra connaissance du parcours de la personne et lui apportera une aide dans ses démarches afin d'améliorer sa situation actuelle.

Les objectifs des épiceries sociales sont multiples : lutte contre l'exclusion sociale par le développement d'un projet à caractère préventif et qui favorise le non-assistanat, création d'un lieu d'accueil et d'accompagnement adapté pour les familles... Certaines d'entre elles organisent des activités et formations à l'intention des bénéficiaires sur des thématiques telles que le budget, l'alimentation, l'environnement, la famille ; et ce afin de renforcer le lien social.

Il existe plus ou moins une cinquantaine d'épiceries sociales en Fédération Wallonie-Bruxelles et en Wallonie. Pour moitié, ce sont des épiceries sociales gérées par la Croix-Rouge de Belgique.

Les épiceries sociales sont soutenues par la FdSS-FdSSB¹² et Crédal, ensemble, ils ont créé le réseau REPIS¹³ (<http://www.fdss.be/index.php?page=repis-reseau-des-epiceries-sociales-wallonie-bruxelles>).

2. Publics cibles

Le profil des bénéficiaires est varié : personnes bénéficiant du CPAS ou du chômage, bénéficiaires du RIS (revenu d'intégration sociale), mais également des pensionnés, des personnes vivant des situations difficiles suite à des problèmes de santé, de logement, de précarité d'emploi, surendettement, familles monoparentales et jeunes diplômés sans emploi...

3. Parties prenantes

Pour mener à bien un tel projet, il faut s'allier à une multitude de partenaires. Les principaux partenaires sont la Fédération des Services Sociaux (FdSS-FdSSB) et la Concertation Aide Alimentaire (www.fdss.be), le Réseau des épiceries sociales (REPIS), le Crédal Conseil (www.credal.be) ou la SAW-B, fédération d'économie sociale (www.saw-b.be), le Forem, le PCS, la commune, le service insertion des CPAS, la Croix-Rouge de Belgique, les grandes surfaces dans les environs, des producteurs locaux, un potager collectif, la Fondation Roi Baudouin (www.kbs-frb.be), l'Association pour le Volontariat (www.volontariat.be), la plateforme de bourse aux dons (<http://www.bourseauxdons.be>), etc.

4. Mise en œuvre

Dans un premier temps, il est indispensable de réunir les différents acteurs désirant la mise en place de l'épicerie sociale pour définir le projet ensemble (objectifs, publics, critères d'accès, sources d'approvisionnement, partenaires, financements, etc.) et constituer un groupe de pilotage.

Ensuite, il s'agit d'analyser l'aide alimentaire existante sur le territoire, de mener une étude sur les demandes et les besoins du public cible.

La forme juridique (asbl, entreprise d'économie sociale, etc.) sera déterminante dans le cadre de l'assujettissement à la TVA, de l'obtention de subsides.

11 Définition de la Fédération des Services Sociaux, in « Monter une épicerie sociale : 10 clés pour réussir son projet », publication de la Fédération des Services Sociaux en collaboration avec le SPW.

12 Fédération des Services Sociaux et Fédération des Services Sociaux Bicommunautaires.

13 Réseau des épiceries sociales Wallonie-Bruxelles.



La location, le prêt d'un local disposant des agencements nécessaires pour l'accueil d'une épicerie sociale, ainsi que le lieu ou le quartier où celle-ci sera implantée vont être décisifs dans la poursuite et la réussite du projet.

Toute une réflexion sur l'approvisionnement en marchandises et l'établissement de partenariats doit être menée. On pense ici aux banques alimentaires ; aux invendus de supermarchés et autres commerçants locaux ; à l'achat avec réduction dans la grande distribution ; à la collaboration avec des potagers collectifs ou des entreprises d'insertion par le travail, etc.

Le gestionnaire de projet en collaboration avec les services sociaux de la commune et/ou le CPAS doivent penser à déterminer des critères d'accès pour les futurs usagers en fonction des objectifs du projet.

La réalisation d'un premier budget prévisionnel va permettre d'apprécier la vraisemblance du projet.

Enfin, dans le même ordre d'idée, il convient d'élaborer un dossier de financement pour faire appel à des subsides, dons, etc.

Pour plus d'information, consulter la publication « Monter une épicerie sociale : 10 clés pour réussir son projet », publication de la FdSS en collaboration avec le SPW¹⁴.

5. Conditions de réussite

Le budget de fonctionnement de l'épicerie sociale doit rester en équilibre. Il est primordial de réfléchir à la manière de garder cet équilibre, par exemple en s'associant avec la Croix rouge de Belgique, ou avec le CPAS qui peuvent intervenir en partie sur le prix de vente des marchandises, en établissant des collaborations avec des EFT, des jardins collectifs, etc.

La participation des futurs bénéficiaires à la mise en place de l'épicerie permet de répondre au mieux à leurs attentes et facilite, par la suite, la fréquentation du lieu.

Une formation à l'AFSCA pour la distribution et la conservation de denrées alimentaires est conseillée pour les gestionnaires de l'épicerie sociale.

Une forte attention doit être portée à l'approvisionnement. Il faut privilégier les circuits courts, aménager ou collaborer avec un potager collectif, s'affilier à des plateformes de bourse aux dons, etc.

6. Pratiques exemplatives

Épicerie solidaire à Sprimont : elle a ouvert ses portes en avril 2012 dans le cadre du Plan de cohésion sociale. Grâce à un groupe de volontaires, elle fonctionne avec succès. Dans un futur proche, les travailleurs du PCS souhaitent éditer un guide expliquant le fonctionnement d'une épicerie sociale à destination tant des travailleurs sociaux que des bénéficiaires. Ils souhaitent également développer différents ateliers tels que la sensibilisation à une alimentation saine, la gestion d'un budget. Afin d'équilibrer le budget de l'épicerie, les recettes de ventes du magasin de seconde main et celles de l'atelier vélos sont réinjectées dans le projet. Si les recettes sont insuffisantes, la commune et la Croix-Rouge comblent le déficit.



Épicerie sociale de Court-Saint-Étienne - EFT Apides : l'épicerie sociale d'Ottignies/Court-Saint-Étienne a trouvé refuge dans les locaux d'une EFT : Apides. Le local est tout en bois et entièrement réalisé par les stagiaires de l'EFT. Certains de ceux-ci participent à la gestion de l'épicerie. L'EFT Apides gère également une centrale d'achat pour d'autres épiceries sociales de la Croix-Rouge. Les stagiaires assurent la livraison de ces épiceries. La formation proposée est orientée sur la vente, la manutention, la gestion de stock, la préparation de commande et les livraisons et a une durée approximative de 6 mois.

14 Site <http://cohesionsociale.wallonie.be>.

